

Municipalité de Saint-Albert



Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 7 novembre 2011, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé « Règlement n°2011-009 sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 8 novembre 2011.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 8 novembre 2011,

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière